

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-31
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 4 septembre 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 4 septembre 2025 à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, M. DORMOY Jérôme, M. POSTEL Bertrand, Mme CALAS Alexandra

Étaient absents :

M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François, M. AVERLANT Laurent pouvoir Mme CALAS Alexandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Monsieur POSTEL Bertrand est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	11	2	13	Le 30/05/2025

OBJET : Modification temps d'emploi Madame MOREIRAS Maria et Madame PEIFFER Danga

Vu la délibération 2023-42 du 7 septembre 2023

Vu la délibération 2023-56 du 23 novembre 2023

Vu la délibération 2024-49 du 12 septembre 2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier les durées hebdomadaires annualisées pour les deux postes d'adjoints techniques en charge de l'entretien des locaux car ces horaires sont variables d'une année à l'autre du fait essentiellement des jours fériés.

Cela représente un poste annualisé à 20h13 centièmes au lieu de 19h90 pour Madame MOREIRAS et 9h24 centièmes au lieu de 9h22 pour Madame PEIFFER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **13 voix pour** :

- Accepte la modification des temps d'emploi des deux adjoints techniques en charge de l'entretien des locaux à compter du 1^{er} septembre 2025
- Inscrit au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 8 septembre 2025

Le Maire, BAHU Martine

